



Sécurité salle de réunion

Par Visiteur

Normes de sécurité salles de réunions en fonction du nombre de participants

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

La salle de réunions, dans la mesure où elle constitue un lieu de travail présente la particularité que ce sont les règles assez contraignantes du droit du travail qui sont applicables. Ces règles dépendent du nombre de personnes qui seront présentes sur les lieux ainsi que de la dimension des pièces etc.

Ainsi, il conviendrait de regarder l'ensemble des indications qui sont fournies par la quatrième partie (notamment la partie réglementaire) du Code du travail afin d'avoir un point de vue exhaustif sur l'ensemble des règles de sécurité (<http://www.legifrance.gouv.fr/>).

Il faut prévoir notamment:

-L'entreprise a l'obligation d'installer un système de désenfumage naturel ou mécanique lorsque ses locaux font plus de 300 m² au plancher, ainsi que dans les locaux aveugles et dans les sous-sols de plus de 100 m².

-Le nombre des issues de secours varie en fonction du nombre de salariés. Si l'effectif est inférieur à vingt personnes, il suffit de prévoir une issue (de 90 cm de large). Il faut également installer au minimum un extincteur par étage.

-Au-delà de vingt salariés, il faut aménager d'autres sorties ou des moyens d'évacuation complémentaires, par exemple une échelle ou une terrasse.

-Enfin, un système d'alarme est obligatoire et des consignes de sécurité doivent être affichées si les locaux accueillent plus de cinquante salariés. Notez que ces consignes doivent prévoir une visite périodique du matériel et des exercices d'évacuation tous les six mois.

Tout au moins, il serait nécessaire de faire venir un agent de la sécurité incendie afin de vérifier sur place que toutes les conditions relatives à la sécurité sont respectées.

Comprenez qu'il nous est impossible de bien vérifier le respect de la réglementation sur place.

Cela dit, il faut prendre en compte le contexte de votre réunion. Donc, dans la mesure où vous n'en dites pas beaucoup, il est difficile pour moi de vous en dire plus.

Bien cordialement.